

# **Le patrimoine : une valorisation socio-économique à haut risque sans gouvernance territoriale**

**Guesnier Bernard**

**CRIEF Faculté de sciences économiques**

**2 rue Jean Carbonnier**

**86022 POITIERS**

**France**

**[bernard.guesnier@univ-poitiers.fr](mailto:bernard.guesnier@univ-poitiers.fr)**

**tél : +33(0)6 81 04 91 96**

Résumé : La restauration d'un patrimoine ancien, plus ou moins dégradé, dans la perspective d'une valorisation socio-économique, exige une gouvernance territoriale afin de coordonner les activités et les acteurs. Pour illustrer nous analysons deux expériences : le renouveau économique de Rochefort-sur-Mer et la création du RNA pour anticiper l'avenir de l'industrie nautique.

Mots clés : ressources patrimoniales, valorisation, gouvernance multiscalaire, démocratie participative.

## **Introduction**

L'analyse des crises intervenues au cours des dernières décennies a mis en évidence le fait qu'elles ont entraîné des trajectoires de grandes disparités dans les territoires. On constate que les zones d'emploi caractérisées par une mono-industrie ont été plus affectées que la moyenne. Face à cette situation aggravée par la crise consécutive des finances publiques et sociales, on conçoit que depuis plusieurs années déjà, les acteurs en charge de l'avenir de leur territoire, aient eu le souci de réagir et d'inventer des solutions originales. Plusieurs ont fait le pari de compter sur leurs propres forces et de mettre en valeur leurs ressources patrimoniales locales, pour créer ou améliorer les conditions d'accueil de nouvelles populations, d'une fréquentation touristique, voire de l'installation de créateurs ou de repreneurs d'entreprises.

Le patrimoine peut se décliner selon différentes dimensions : naturelle, architecturale, culturelle, immatérielle etc. mais aussi selon des combinaisons multiples. De ce fait le patrimoine revêt de nombreuses formes de valorisation prenant appui sur une grande variété de paramètres et/ou de critères : économique, social, historique, culturel, esthétique, artistique, cognitif, etc. (GREFFE, 1990). Chaque mise en valeur a un sens, mais elle doit s'inscrire dans une vision globale du territoire pour assurer sa réussite.

La mise en valeur socio-économique est, dès lors, un défi important pour les responsables territoriaux mais aussi pour les habitants citoyens locaux. Cette mise en valeur relève d'une temporalité longue donc d'une prospective territoriale stratégique qui engage d'une part, une responsabilité collective des acteurs politiques, ainsi que la mobilisation de moyens financiers importants, d'autre part, une participation de la société civile locale. Pour être efficace il semble que cela exige la mise en œuvre d'une gouvernance multiscalaire dans le cadre d'une démocratie participative. Certes, il faut mobiliser les acteurs de différents échelons territoriaux en fonction de leurs compétences institutionnelles, mais il faut aussi associer démocratiquement les membres de la société civile à la conception et à la réalisation de projets qui les concernent au plus au point et dont ils peuvent devenir les plus grands défenseurs.

Pour illustrer la pertinence de cette stratégie, d'une organisation institutionnelle multiscalair associant la société civile nous nous appuyons sur deux expériences territoriales. Cette mobilisation d'acteurs impliquant différents échelons territoriaux suppose pour sa mise en œuvre une gouvernance plurielle difficile à cadrer, d'une part dans les découpages administratifs (GILLY, WALLET, 2005), d'autre part dans les temps imposés par les échéances politiques. Aussi, il importe de se reporter aux propositions de STOKER (1998) pour une théorie de la gouvernance et aux différentes définitions de la gouvernance, pour prendre en compte l'ampleur de ce phénomène sociétal que constitue la valorisation socio-économique du patrimoine.

La première illustration concerne la ville moyenne de Rochefort-sur-Mer qui a entrepris le renouveau socio-économique fondé sur la réhabilitation d'un important patrimoine architectural (historique, maritime, culturel etc.), hérité de la volonté d'un pouvoir monarchique régalién. L'attribution du label "Ville d'Art et d'Histoire" fut une confirmation du bien fondé de cette politique locale. L'initiative forte des élus locaux, suite à un renouvellement du conseil municipal, s'est inscrite dans le cadre d'une politique nationale (politique des villes moyennes), combinant ainsi les avantages d'une gouvernance multiscalair.

La seconde illustration concerne le renforcement (la restructuration) de la filière nautique sur l'ensemble des régions de la Façade Atlantique voulu, souhaité à l'initiative des Conseils Économiques, Sociaux, Environnementaux Régionaux (CESER) et des Conseils Régionaux. Le projet plurirégional se propose de valoriser la culture de la maritimité par une mise en réseau de tous les acteurs de cette industrie. Elle est détentrice de savoir faire accumulé, de capacités de recherche (laboratoires privés et publics), d'entreprises innovantes, dans un environnement d'utilisateurs (plaisanciers, responsables portuaires, collectivités locales, offreurs de services, etc.), de nombreux demandeurs en attente de conditions d'un fonctionnement respectueux du développement durable le long des côtes atlantiques.

Finalement pour argumenter en faveur d'une mise en valeur systémique du patrimoine d'un territoire et éviter des opérations, sans doute louables, mais sans impact sur la vie socio-économique, nous proposons d'examiner les principes et les définitions de la gouvernance territoriale (1) et de présenter, pour illustrer la réalisation par deux études de cas (2).

1 Principes et définitions de la gouvernance territoriale

2 La gouvernance territoriale et la valorisation du patrimoine

### **Principes et définitions de la gouvernance territoriale**

Pour justifier la pertinence du recours à la Gouvernance territoriale il convient de retenir d'abord les principes posés par STOKER (1998) qui restent d'actualité dans un système socio-économique d'inspiration largement jacobine. Puis nous reprendrons différentes définitions de la politique territoriale qui soulignent chacune un aspect de cette modalité d'organisation de la valorisation du patrimoine de chaque territoire.

*Paragraphe 1 : Les propositions de STOKER pour une théorie de la gouvernance.*

La valorisation socio-économique du patrimoine repose sur la capacité à organiser les différentes ressources locales et à mobiliser les acteurs autour de la finalité du projet. Cette finalité détermine les frontières systémiques spécifiques dans l'espace et dans le temps, difficiles à faire cadrer dans des découpages administratifs, institutionnels et financiers (annualité budgétaire, financements croisés) trop rigides. Aussi, le recours à une gouvernance plurielle doit prendre en compte la polysémie du terme « gouvernance ». « Par 'gouvernance' les institutions de Bretton-Woods (1944) entendent l'amélioration du système de gouvernement, c'est-à-dire 'la mise en place d'institutions qui soient efficaces et responsables à promouvoir les principes démocratiques (...) et à établir une nouvelle relation organique entre (le) gouvernement et (la) société civile' (STREN, 1992) » (DURET et VENTELOU, 1999). Cela conduit à retenir des indicateurs représentatifs du concept de

« gouvernance », tels que la participation des citoyens, la qualité de la gestion publique, le développement social et les engagements macroéconomiques.

Dans la perspective d'instrumentaliser la gouvernance territoriale nous pourrions retenir les cinq propositions formulées par STOKER (1998) pour fonder une théorie de la gouvernance : «

- elle traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ;
- En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique ;
- Elle fait intervenir un ensemble complexe d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ;
- Elle fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes ;
- Elle part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État (dont le rôle serait plutôt d'être facilitateur, agent catalyseur) ».

La gouvernance territoriale présente donc plusieurs dimensions qui entrent plus ou moins en synergie selon l'effectivité des processus transversaux sollicités, et selon l'ampleur de la « transgression » des frontières entre les responsabilités, les compétences et les activités concernées par le projet de valorisation du patrimoine.

Il apparaît dès lors que la mise en pratique effective des propositions de STOKER pour la gouvernance territoriale passe par le recours au management territorial dont les principes au nombre de quatre sont déclinés par DECOUTÈRE (1996) : «

- prise en compte simultanée lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques de quatre critères : ÉFFICACITÉ, ÉQUITABILITÉ, DURABILITÉ, CRÉATIVITÉ.
- Effort pour prendre en compte l'ensemble des acteurs influençant les résultats d'une politique, d'une mesure, d'un projet.
- Une attention particulière pour rendre cohérentes, localement et à plusieurs échelles, les politiques conduites habituellement selon des objectifs sectoriels.
- Un effort pour suivre de manière permanente l'évolution du contexte territorial et les effets des politiques publiques »

La dynamique des territoires repose sur un processus continu de créations de ressources nouvelles, ce qui concerne précisément la valorisation patrimoniale. Il faut se préoccuper de la structure et du fonctionnement du système productif qui doit évoluer dans une démarche permanente d'inventivité, ce qui relève de la gouvernance privée. Il faut aussi se préoccuper de l'offre de biens publics locaux et de l'adaptation du capital public aux besoins des habitants et des entreprises, ce qui relève de la gouvernance publique.

## *Paragraphe 2*

### *Définitions opérationnelles de la gouvernance territoriale*

Nous retenons trois définitions qui mettent l'accent sur trois concepts clés précisant la manière d'agir en présence d'un projet, la consistance de la gouvernance et le mode d'intervention dans la perspective d'une valorisation socio-économique des ressources patrimoniales.

« La gouvernance territoriale, que nous définissons comme le processus d'articulation dynamique de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement » (GILLY et WALLET, 2005). L'idée de réalisation d'un projet de valorisation socio-économique d'un patrimoine implique d'associer tous les acteurs concernés dès l'élaboration pour assurer un impact positif.

« Par opposition au terme de gouvernement qui caractérise une institution capable de dominer son environnement et susceptible de décider et d'exécuter sans partage, la gouvernance désigne la structure de pouvoir d'une institution qui est intégrée dans un environnement large et complexe qui ne peut être dominé. Cette institution voit ses activités et ses performances être tributaires des relations qu'elle noue de manière contractuelle et paritaire avec les différents éléments de son environnement. » (RICORDEL, 1997). Cette définition met l'accent sur la nécessité de recourir à une gouvernance multiscalaire tant sur le plan vertical que transversal.

« La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes,

d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés, qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer la légitimité » (LE GALÈS, 2006). Le concept de coordination qui est un des plus forts développés en interne par la « Corporate Governance » pour l'organisation est sans doute le plus difficile à mettre en œuvre en raison de la multitude d'intervenants concernés.

À l'aune de ces principes normatifs il est clair que la gouvernance territoriale dont l'objectif est la mise en valeur socio-économique d'un patrimoine local doit s'inscrire dans une perspective participative démocratique car il s'agit bien d'associer la société civile à la réalisation du projet de valorisation, complexe dans ses ramifications.

### **Gouvernance territoriale et valorisation socio-économique du patrimoine**

Les combinaisons de solutions visant la valorisation du patrimoine sont variées et difficiles à dénombrer. Il reste que la réussite du projet dépend de la stratégie de mise en œuvre pour limiter les risques. Finalement gouvernance et management territorial sont complémentaires : ils ont bien pour finalité d'agir sur différentes dimensions, dans le temps et dans l'espace, de la valorisation socio-économique du patrimoine. Nous exposerons succinctement le cas de gouvernance d'une ville, Rochefort-sur-Mer, qui vise à restituer l'état de son patrimoine monumental dans la perspective d'une valorisation socio-économique (1), le cas d'une gouvernance associant les régions atlantiques françaises dans la création et l'animation du Réseau Nautique Atlantique (RNA). Ce réseau a pour mission de sauvegarder et développer par l'innovation le capital de compétences et de savoir-faire culturel de la maritimité de la filière nautique.

#### *Paragraphe 1*

##### *Réhabilitation d'un patrimoine monumental et valorisation socio-économique*

La gouvernance mise en œuvre par les élus à Rochefort-sur-Mer a eu le parti-pris d'attribuer à chaque élément de patrimoine réhabilité une utilité économique et/ou sociale. Nous présenterons d'abord la difficulté du problème posé par l'ampleur du chantier de rénovation, puis la genèse et le développement de la gouvernance territoriale. Auparavant pour souligner l'importance du caractère crucial des choix à effectuer et de l'intérêt de la rénovation pour la société locale, il convient de rappeler l'histoire de GUIMARAES rapportée par GREFFE (1990) qui montre bien l'enjeu (risque et bénéfice) que représente la restauration d'un seul monument civil pour restituer sa valeur esthétique et pour faire changer le regard de la population sur son propre patrimoine.

« Guimaraes est une petite ville du nord du Portugal ne bénéficiant ni des ressources humaines, ni des moyens financiers lui permettant d'entrevoir un quelconque développement. Elle dispose pourtant d'un important passé historique dont témoignent des monuments civils ou militaires laissés à l'abandon, ou presque. Ce patrimoine est bien entrevu par certains comme la base possible d'une activité économique, la source d'«exportations» qui permettrait d'élever les revenus et de créer des emplois à la différence près qu'au lieu d'exporter des produits, les touristes viendraient acquérir sur place les services de visite, d'animation, de loisirs, d'hébergement, etc. ainsi développés. Mais comment mettre en valeur un patrimoine alors que les ressources font cruellement défaut ? Les autorités municipales ne pouvaient ici que constater les insuffisances : il leur était pratiquement impossible de restaurer les monuments publics dont ils avaient la responsabilité, il leur était difficile de demander aux habitants de restaurer leurs demeures faute d'intérêt comme de moyens. Pour briser ce cercle vicieux -l'absence de base de développement accentuant l'appauvrissement et la fatalité- ces autorités décidèrent de concentrer leurs maigres moyens sur la parfaite réhabilitation d'un seul monument civil. Le regard des habitants sur leur propre patrimoine en sortit changé, ils commencèrent eux aussi à faire attention à leurs habitations et à les mettre en valeur, les ressources et les visiteurs augmentèrent et le mouvement de réhabilitation s'amplifia. Aujourd'hui, Guimaraes est devenu un important centre « patrimonial » mobilisant autour d'elle de nombreuses activités économiques. Il y a déjà là toutes les leçons des conditions de valorisation d'un patrimoine : l'effort, le partenariat, la modification du regard des propres habitants, avec pour sanction la création d'emplois ». GREFFE, « La valeur économique du patrimoine », 1990, *Anthropos-Économica*.

Si les responsables locaux de Rochefort-sur-Mer avaient eu connaissance de cette expérience et de ses résultats, ils auraient peut-être eu moins de difficultés pour justifier auprès de leurs électeurs, leur

choix de réhabilitation de la Corderie Royale qui appartient à un ensemble de constructions qui s'étirent sur quatre kilomètres le long de la Charente.

#### *Un patrimoine bâti monumental dans un environnement naturel de marais*

Rochefort-sur-Mer, ville royale du XVI<sup>ème</sup> siècle, ville d'État créée par Colbert, animée et enrichie par une activité maritime, militaire et commerciale florissante a subi avant l'heure ce que l'on tente aujourd'hui de gérer et de traiter par des politiques gouvernementales sous les termes de conversion industrielle. Faire revivre et fructifier un patrimoine maritime, tel fut le défi lancé par un groupe issu de la Jeune Chambre Économique (âge inférieur à 40 ans) qui s'est présenté aux élections municipales de 1971 sous l'étiquette « Rochefort-Renouveau ». L'objectif était de redresser une situation de déclin amorcé depuis 1927, date de la fermeture de l'activité de l'arsenal qui avait assuré pendant plusieurs siècles la prospérité de la ville. Certes, plusieurs opérations ont tenté le maintien de quelques régiments ou écoles militaires (par exemple l'École de l'air, permettant une activité de production avec Sud-Aviation), mais il reste un important patrimoine bâti, tant privé que public, à l'abandon et parfois en ruines dont la ville n'a su que faire.

Après avoir constaté qu'il n'y avait ni dossier ni projet, et suite à un diagnostic réalisé par des intervenants extérieurs à Rochefort-sur-Mer, l'équipe municipale a commencé à concevoir le programme de développement qu'elle avait annoncé : « Rochefort-Renouveau ». L'engagement d'une politique industrielle a été assez rapidement relayé par des actions en faveur du cadre de vie dans le cadre d'un Contrat de Ville Moyenne avant de lancer la rénovation du patrimoine. La ligne directrice de la municipalité pour fonder sa stratégie de restauration du patrimoine militaire a été de toujours prévoir une utilisation économique ou sociale pour chaque élément de patrimoine réhabilité. Choisir la Corderie Royale comme premier bâtiment à restaurer était une opération très risquée. En effet la Corderie Royale, un bâtiment de 370 mètres de long, construit pour fabriquer les cordages, n'était qu'une ruine, incendiée à la fin de la dernière guerre car elle avait été transformée en magasin de munitions. Néanmoins la justification de sa réhabilitation est intervenue puisque le bâtiment rénové héberge de nombreux organismes : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort-sur-Mer et de Saintonge, le Centre International de la Mer, le Conservatoire National du Littoral, la Ligue de Protection des Oiseaux, la Bibliothèque Médiathèque de la ville. La Corderie Royale attire une fréquentation touristique non prévue initialement mais qui justifie le choix de l'équipe municipale : l'idée de transformer un handicap en atout. Cette valorisation du patrimoine bâti, hérité de la monarchie, a été poursuivie par la valorisation des marais qui entourent Rochefort-sur-Mer. Les marais ont été transformés en station de lagunage, respectant l'environnement. Cette station constitue une réserve ornithologique et de plus permet la création de bassins d'aquaculture et de pisciculture.

Le maire résume ainsi en 1979 la stratégie de la ville poussée par le contrat de « Ville Moyenne » : « Le modernisme, inséparable du progrès, est un nécessaire élément d'évolution, mais il faut bien reconnaître aussi que l'homme a besoin aussi, pour son équilibre, de retrouver dans son environnement quotidien les racines qui le rattachent au passé et le rendent solidaire de l'avenir ». (Journal Sud-Ouest, février 1979). Cette phrase synthétise tout ce que représente l'enjeu de la valorisation socio-économique d'un patrimoine ancien qui demeure le cadre de vie des habitants. D'autres bâtiments ont été réhabilités et offrent des services, par exemple la station thermale, l'hôtellerie (hôtel de la Corderie Royale), la restauration (café-restaurant des Longitudes), etc. Toutes ces réalisations s'inscrivent dans une gouvernance territoriale transversale qu'il convient d'examiner.

#### *Genèse et développement d'une gouvernance territoriale plurielle*

Une des premières initiatives de l'équipe municipale après les élections a été de signer le contrat de Ville Moyenne avec l'État qui a permis de financer les premières opérations de rénovation de la ville. Cette première étape de gouvernance territoriale a permis de déclencher l'intervention de nombreux acteurs. En effet la Communauté Européenne, plusieurs ministères ont été sollicités pour financer et réaliser certaines opérations en fonction de leur compétence (construction, éducation nationale, économie, recherche, culture, etc.). Cette intervention des échelons européen et national a été largement complétée par la participation de différentes collectivités locales (département, région). C'est ainsi que sont créés les Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie : CRITT Plastique et Matériaux Polymères Composites, CRITT horticole).

Par ailleurs, souhaitant faire faire plutôt que faire, la municipalité s'est efforcée de démultiplier les opérations : redéveloppement du thermalisme, construction de l'Hermione, redécouverte du bégonia. Le pilotage de la construction à l'identique de l'Hermione (frégate que La Fayette utilisa pour traverser l'Atlantique et rejoindre l'Amérique) a été confié à une association. La création de l'Association Régionale de Recherche et Développement en Horticulture à l'initiative d'une personne privée, sera suivie de la constitution d'une Société d'Économie Mixte pour la promotion et la commercialisation du bégonia qui bénéficie du label « Bégonia de Rochefort ». Les réalisations sont complétées par la création du CRITT horticole. La redécouverte du bégonia rappelle que cette plante est un élément du patrimoine historique local. L'installation d'une zone pour accueillir les serres confirme la possibilité d'une valorisation économique basée sur le patrimoine historique.

Si la démultiplication des opérations de valorisation socio-économique générées par la gouvernance territoriale a obtenu des résultats, il est clair que les délais sont parfois longs avant que la population puisse s'approprier la réhabilitation d'un patrimoine tel que la Corderie Royale. Néanmoins les résultats sont probants, Rochefort-sur-Mer a obtenu en 1993 le grand prix national du patrimoine et peut chiffrer sa réussite par la fréquentation touristique : en 2000, le nombre de visiteurs du chantier de l'Hermione atteint 250 000, celui du Centre International de la Mer est de 135 000.

*Paragraphe 2 :*

*Le réseau, une stratégie de la gouvernance interrégionale pour booster l'industrie nautique*

La filière nautique pour les régions atlantiques de la France représente un secteur majeur pour l'activité économique et sociale du littoral. Elle englobe de nombreuses composantes, plus de trente catégories d'activités depuis la production des bateaux en passant par la gestion de leur fonctionnement jusqu'à leur fin de vie, ce qui comporte des prestations de services divers : entretien, maintenance, gardiennage, toutes ces activités constituent un semis distribué et réparti le long des territoires littoraux. Leur activité est génératrice d'effets multiplicateurs positifs mais aussi négatifs sur l'activité économique et sociale des territoires selon la conjoncture, ce qui a motivé une grande attention de la part des responsables régionaux qui ont souhaité analyser les potentialités de ce secteur économique.

*Une industrie dynamique face à un renouvellement rendu plus urgent face à la crise.*

Les industries nautiques favorisées par la proximité de l'océan atlantique, qui offre un immense terrain de jeu, ont permis aux régions littorales de représenter dans la filière nautique plus de 42% des salaires de l'ensemble national et de réaliser plus de 46% du chiffre d'affaires. La filière peut compter sur un important tissu d'entreprises dynamiques et sur un grand nombre de centres de recherche, laboratoires, universités et pôles de compétitivité. Les entreprises innovatrices sont illustrées, entre autres, par les chantiers de BENETEAU, de FONTAINE-PAJOT, et encore David RAISON. Le groupe Benéteau est leader mondial de la construction de grands voiliers. La R et D du groupe porte sur la propulsion hybride, sur les matériaux composites et les process industriels de mise en œuvre, sur le bois et l'aménagement intérieur avec de nouveaux matériaux, sur les systèmes d'électricité, de plomberie, de confort à bord. Fontaine-Pajot est leader mondial des catamarans de croisière. Les catamarans ont un grand avantage, les volumes techniques (les coques) et les volumes d'utilisation sont séparés, ce qui permet de passer facilement des modules de transport de passagers à des modules de porte-conteneur ou de fret. La série des catamarans IRIS répond à une triple exigence : confort des passagers, limitation de l'effet de sillage et performance du rapport entre vitesse et coût d'exploitation.

Dans son chantier David Raison a créé un voilier révolutionnaire de 6,50 mètres, dont la forme originale de la coque est le résultat de calculs numériques menés en coopération efficace avec le Centre de Recherche pour l'Architecture et l'Industrie Nautique (CRAIN). Le prototype a remporté la Transat 6,50 le 30 octobre 2011. Le CRAIN a déjà été le concepteur du voilier Charente-Maritime, un catamaran qui a gagné de grandes compétitions.

La filière de l'industrie nautique des régions atlantiques possède grâce à ses entreprises un important capital de connaissances, de compétences, de savoir-faire, soit un patrimoine fondé sur la culture de la maritimité. Elle peut aussi compter sur un grand nombre de structures spécialisées dans la recherche, la formation et le transfert de technologie. Ainsi le pôle de compétitivité EMC2 prend appui sur une culture historique de la valorisation des matériaux et développe pour la filière nautique des applications sur les technologies-clés liées à la mise en œuvre des matériaux métalliques et composites. L'écosystème EMC2 dispose depuis peu d'un nouveau centre de recherche mutualisé. La

fondation de coopération scientifique, Institut de Recherche Technologique, IRT Jules Verne qui rassemble des acteurs industriels, académiques, laboratoires de recherche et prestataires de service en innovation.

En raison de la multiplicité, de la dispersion géographique et de l'hétérogénéité des entités (entreprises, laboratoires, organismes de formation, centres de recherche) on conçoit l'importance que revêt l'initiative des conseils régionaux de la façade atlantique pour constituer un réseau qui permette de resserrer les liens entre tous les acteurs. C'est bien le sens de la mission donnée au Réseau Nautique Atlantique, à savoir protéger le capital accumulé de connaissances, de compétences, de savoir-faire fondé sur la culture de la maritimité.

#### *Le RNA : la stratégie d'une gouvernance interrégionale*

Cette stratégie de gouvernance interrégionale illustre parfaitement les définitions de la gouvernance territoriale proposées par RICORDEL (1997) et par LE GALÈS (2006). Le RNA est le résultat de plusieurs démarches interrégionales des régions atlantiques. En effet depuis la fin des années 1990 les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux (CESER) de la façade atlantique (Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) ont créé un organisme de réflexion et d'étude de problèmes d'intérêt général, l'Association Régionale d'Études Socio-Économiques (ARESE). Parmi les thèmes traités : les transports maritimes, la qualité des eaux marines, l'occupation des territoires littoraux, l'ostréiculture et l'industrie nautique.

Entreprise avant la crise en 2007, l'étude de l'industrie nautique a pris un jour nouveau qui a déclenché la production de deux documents. C'est ainsi que l'ARESE a proposé aux exécutifs régionaux la création du Réseau Nautique Atlantique. (Voir schéma structurel en annexe). L'objectif clairement affiché pour la gouvernance interrégionale est bien de coordonner un ensemble d'acteurs très divers pour assurer la pérennité de l'industrie nautique dont les racines patrimoniales dans les territoires atlantiques sont incontournables dans la perspective d'une valorisation socio-économique.

#### Conclusion

Si la valorisation socio-économique d'un patrimoine exige une réhabilitation, sa mise en œuvre dépasse largement ce cadre. C'est vrai pour un patrimoine physique, tangible, mais aussi pour un patrimoine immatériel dont les dimensions sont aussi variées que la culture, les compétences, les savoir-faire. La complexité de la Si la valorisation socio-économique exige une bonne articulation des activités et une coordination des acteurs dans l'espace territorial et dans le temps qui peut entraîner des délais d'ajustement de la gouvernance et du management territorial et en ce sens, c'est une réponse à la question posée par FIXARI et PALLEZ (2013) dans la lettre n° 20 de l'observatoire de la compétitivité : « Les écosystèmes territoriaux d'innovation : organisation spontanée ou instituée ? ». Faut-il rappeler que si les districts industriels italiens sont nés du territoire, ils ont bénéficié par la suite de l'appui des collectivités locales, donc d'une gouvernance territoriale.

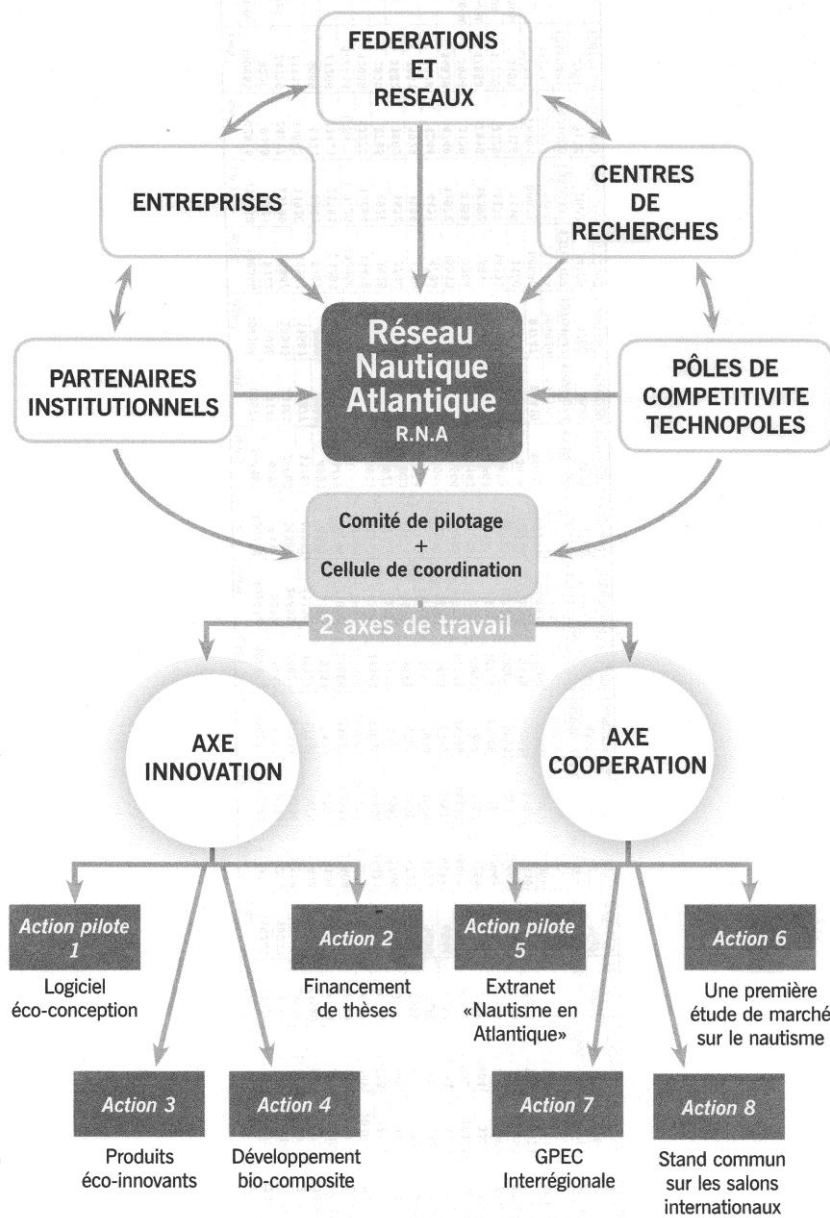
## Bibliographie :

- ✓ BAGNASCO A., COURLET C., 2011, Sociétés urbaines et nouvelle croissance, L'Harmattan.
- ✓ BLETON-RUGET A., COMMERÇON N., GONOD P., 2006, Territoires institutionnels, territoires fonctionnels. Institut de recherche du Val de Saône mâconnais.
- ✓ BONNET J., 2012, (dir.), Aménagement et développement territorial. Ellipses.
- ✓ BOUBA-OLGA O., GROSSETTI M., 2008, Socio-économie de proximité, RERU n°3, pp. 311-328
- ✓ CAMAGNI R., MAILLAT D., MATTEACCIOLI A., 2004, Ressources naturelles et culturelles, milieu et développement local, Neuchâtel, Editions EDES.
- ✓ COURLET C., 2002, Territoires et régions ; les grands oubliés du développement économique. L'Harmattan.
- ✓ DAVEZIES L., 2008, La République et ses territoires ; la circulation invisible des richesses. Paris, Seuil.
- ✓ DAVEZIES L., 2012, La crise qui vient. Seuil. La République des idées.
- ✓ DECOUTÈRE S., 1996, Finalités et modalités du management territorial, In DECOUTÈRE S., RUEGG J., JOYE D., (sous la direction de), Le Management Territorial. Pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne.
- ✓ DUMONT G-F., 2012, Diagnostic et gouvernance des territoires ; concepts, méthode, application. A. Colin.
- ✓ FIXARI D., PALLEZ F., 2013, Les écosystèmes territoriaux d'innovation : organisation spontanée ou instituée, Lettre de l'Observatoire des pôles de compétitivité. Association des Régions de France, n° 20, 2013.
- ✓ GARNIER J., 2011, Un appareil productif en mutation. Les 50 ans qui ont tout changé en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Economica Anthropos,
- ✓ GILLY J-P., WALLEY, 2005, Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale. RERU 2005, N°5, p. 701.
- ✓ GREFFE X., 1990, La valeur économique du patrimoine. Anthropos, Economica.
- ✓ LAMBERT A. dir., 2007, Les relations entre l'État et les collectivités locales. Rapport du Groupe de travail, Révision Générale des Politiques Publiques. Assemblée Nationale. La Documentation Française.
- ✓ LE GALÈS P., 2006, (dossier réalisé par), Gouvernement et gouvernance des territoires : Problèmes politiques et sociaux, La Documentation Française, n° 922, mars 2006.
- ✓ PECQUEUR B., 1996, Dynamique territoriale et mutation économique. L'Harmattan.
- ✓ PECQUEUR B., PEYRACHE-GADEAU V., 2010, Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale. Introduction RERU/4 (octobre)
- ✓ PECQUEUR B., ZIMMERMANN J-B., (éd.), 2004, Économie de proximité. Hermès.
- ✓ PEYRACHE-GADEAU V., 2010, Renouveau des ressources et diversité des durabilités territoriales. Dans Ressources, patrimoine, territoire et développement durable.
- ✓ RICORDEL P., 1997, La gestion publique locale : partenariat et performance. Une étude empirique sur 20 communes-centres d'agglomérations françaises, Revue d'Économie Régionale et Urbaine, n°3 p. 425-429.
- ✓ STOKER G., 1998, Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance. Revue Internationale des Sciences Sociales, RISS, N°155.
- ✓ TORRE A., 2005, Retour sur la notion de proximité géographique. Géographie, Économie, Société, vol.11, n°1, pp.63-74.
- ✓ VANIER M., 2008, Le pouvoir des territoires : essai sur l'inter-territorialité, ECONOMICA.



Annexe

Schéma structurel du Réseau Nautique Atlantique



Propositions de structuration du Réseau Nautique Atlantique et plan d'actions

